Les Graines des Semeurs

Sur le chemin du droit des enfants

La récente sociologie de l'enfance interroge désormais la domination adulte, l'« ordre adultocentré» (Mozziconacci et al., 2023), de l'organisation sociale. Cependant, ce n'en fut pas toujours le cas : cette notion nouvelle dans l'histoire longue des sociétés s'est construite pas à pas.

L'émergence du concept d'enfance

Sous l'Ancien Régime l'enfant, propriété de sa famille grandissait sur le principe d'une double socialisation, aux mains des parents et des grands-parents (Segalen, 2010). Dans une logique patrimoniale, gouverné par un patriarche, il pouvait être placé ou abandonné au nom du bien familial.

Vient ensuite la période historique dite de « seconde modernité » (Citot, 2005). Elle s'étend de la Révolution française jusqu'aux environs de 1960, en passant par les diverses révolutions « politiques et industrielles ». Cette modernité « concerne au premier chef la société civile (l'économie, les modes de vie, etc.) et la structure institutionnelle » (Citot, 2005). Ce segment temporel a été traversé par la prise en charge des plus démunis et vulnérables, par l'État[1].

[1] Loi du 28 juin 1793 relative à l'organisation, dans chaque département, de l'assistance aux filles mères et aux enfants abandonnés et trouvés

Convention du 9 août 1793, proclamant la Nation responsable des enfants orphelins et abandonnés, pupilles de la Nation.

Le modèle bourgeois s'est imposé comme pourvoyeur de normes à l'égard du prolétariat, puis de la classe ouvrière.
Progressivement une logique qualitative a remplacé la logique quantitative : moins d'enfants pour plus de soin.

La notion de « personnalité enfantine » (Segalen, 2010) a émergé. La classe des âges de l'enfance s'est peu à peu allongée. Cette distinction bourgeoise a permis une privatisation du domaine familial et une répartition sexuée des rôles au sein des couples parentaux.
La manière d'occuper l'espace de vie s'est également modifiée, ouvrant des espaces dédiés. Le principe éducatif de référence était basé sur la figure contrôlante du paterfamilias. L'aïeul, à l'instar des autres membres de la maisonnée, participait à l'économie domestique et solidaire du groupe familial.

Sur le chemin du droit des enfants

Dans l'organisation bourgeoise du XIXème siècle, la figure maternante, personnifiée par le modèle maternel associé au sexe féminin, venait en compensation d'une autorité toute puissante associée au genre masculin. Celle du grand-parent tiendra une place secondaire, au cours du XXème siècle (Kushtanina, 2021), dans la vie des petits-enfants. Au travers du modèle bourgeois, la qualité du soin apporté à l'enfant est privilégiée par rapport à la quantité d'enfants au service de leur famille. Viendra donc le contrôle des naissances imposé comme une norme (Segalen, 2010).

Dès la fin du XIXème, au regard de ce nouveau modèle social normatif, un système de déviance (Journet, 2009) s'est appliqué en prenant la forme de naissances massives au sein des milieux populaires, donnant lieu à de multiples abandons responsables du vagabondage et de la délinquance. La question du « mauvais traitement »[3] s'est posée. De ce fait, la préservation de l'« intégrité du corps »[4] et la protection des plus jeunes sont désormais prescrites socialement. Durkheim a introduit l'idée de l'État comme « partenaire » (Hirigoyen, Villéger, 2018) des familles.

Ce partenariat a d'abord été visible sur le plan sanitaire par le biais de la puériculture, dans le but de préserver des vies nécessaires à la société. La toute « puissance paternelle » a ensuite été limitée, ainsi que le travail des enfants, au bénéfice de la scolarisation[3], visant à une fabrication de « citoyens soldats » (Segalen, 2010).

Concernant les tout-petits, leur prise en charge s'est développée avec la création des « salles d'asile » accueillant collectivement les 2-7 ans[4].

[1] Loi du 24 juillet 1889, relative à la protection des enfants maltraités et moralement abandonnés.
[2] Loi du 19 avril 1898, relative à la répression des violences, voies de fait et attentats commis contre les enfants.
[3] Lois Ferry 1881-1882 relatives à la gratuité et à l'obligation de l'enseignement scolaire.
[4] 4 mai 1826 : premier comité des salles d'asile, visant à l'éducation des jeunes enfants.

Sur le chemin du droit des enfants

L'enfant est devenu sujet de droits (ayant des droits). La conception des droits de l'enfant s'est établie progressivement. (Segalen, 2010), à partir de 1924 avec la première déclaration des droits de l'enfant par la Société des Nations (SDN). En 1945, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), sous l'autorité d'un juge de droit commun, a été ordonnée (Ordonnance de 1945). L'ordonnance de 1958 a prévu des dispositifs de protection sous la responsabilité du juge des enfants (Assistance Éducative).

La loi du 6 mars 2000 crée le défenseur des enfants, et celle du 4 mars 2002 leur permet de pouvoir désormais entretenir des relations avec leurs grands-parents en dehors de la volonté parentale. L'article 371-1 du Code Civil (faisant suite à la loi du 4 mars 2002 sur l'obligation de coparentalité) proclame aspect primordial, l'intérêt de l'enfant : « l'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant ».

La loi Taquet, du 7 février 2022, met aux mains des jeunes leurs propres droits, (Lebrun, Rabin, Derville, 2020), comme une forme d'Agency[1], au sens d'un agir par et pour eux-mêmes, « l'enfant comme acteur social et l'enfance comme construction sociale. » (Garnier, 2015).

[1] « Il s'agit de concevoir l'enfant comme ayant une capacité d'action (agency) [...] » (Sirota, 2017, pp. 105-121)

Cette notion de socialisation en dehors de la cellule domestique s'appuie sur une conception démocratique de la famille. L'enfant est également devenu un sujet de droits et son éducation, est devenue une discipline à part entière.

Sur le chemin du droit des enfants

Pour conclure :

Nous avions prévu de sortir cette gazette sur le droit des enfants, car la protection des plus faibles fait nécessairement partie d'une société solidaire, protectrice et tolérante, au cœur des valeurs des Semeurs.

Malheureusement, les mensonges sur Bétharram nous rappellent douloureusement que l'intérêt de l'enfant n'est pas forcément prioritaire face aux népotismes. Il ne l'est pas non plus dans les nouvelles situations de protection de l'enfance que sont les conflit parentaux.

Aujourd'hui,la protection des enfants du conflit est nécessaire, car on sous estime trop souvent les séquelles et traumas que ces enfants peuvent traverser quand ils deviennent un enjeu dans un conflit d'adultes autocentrés.

C'est pourquoi les enjeux des effets des conflits parentaux, de leurs impacts sur notre jeunesse, nous a semblé d'autant plus pertinente qu'Aurélie a développé une analyse fine, et un nouvel outil, l'analyse des pratiques sociologiques, pour aider les professionnels de l'accompagnement éducatif face à l'émergence de cette problématique intrafamiliale.

Fabien Semeur

La prochaine fois

Le prochain numéro de la Gazette des Semeurs suivra le chemin des droits de l'enfant.

Nous découvrirons la naissance de la notion d'intérêt de l'enfant qui ouvrira sur les pédagogies nouvelles.

Mais avant cela ...

... nous prendrons quelques repères historiques qui nous aideront à mieux comprendre l'éducation nouvelle à venir.

Nous traiterons de 3 points centraux dans les débats autour de l'éducation, au regard des âges de la vie:

- L'autorité
- La sanction et la contrainte
- Le respect

Chacun de ces trois points a marqué, au cours de l'histoire longue des enfances, les sphères sociales et familiales.

À très bientôt
Aurélie Semeuse

Références bibliographiques

- Citot, V. (2005) . Le processus historique de la Modernité et la possibilité de la liberté (universalisme et individualisme) Le Philosophoire, n° 25(2), 35-76. https://shs.cairn.info/revue-le-philosophoire-2005-2-page-35?lang=fr&ref=doi

- Garnier, P. (2015) . L'"agency" des enfants. Projet scientifique et politique des "childhood studies" Éducation et Sociétés, n° 36(2), 159-173. https://shs.cairn.info/revue-education-et-societes-2015-2-page-159?lang=fr&ref=doi

- Hirigoyen, G. et Villéger, A. (2018) . L'apport de la pensée d'Émile Durkheim à la connaissance de l'entreprise familiale. Revue française de gestion, N° 275(6), 113-130. https://shs.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2018-6-page-113?lang=fr

- Journet, N. (2009) . Outsiders : études de sociologie de la déviance. Dans Molénat, X. (dir.), La sociologie. (p. 93 -94). Éditions Sciences Humaines. https://shs.cairn.info/la-sociologie--9782912601858-page-93?site_lang=fr

- Kushtanina , V (2021). Grands-parents et petits-enfants à travers les âges de la vie: Une enquête comparative en sociologie des parcours de vie (France - Russie). Logiques sociales.

- Lebrun, P., Derville, G. et Rabin, G. (2020). Aide-mémoire - La protection de l'enfance - 4e éd. en 25 notions. (4 e éd.). Dunod. https://doi.org/10.3917/dunod.lebru.2020.01.

- Mozziconacci, V., Rennes, J., Duval-Valachs, N., Esclafit, M., Revenin, R. et Batailler, C. (2023) . Éditorial Interroger la domination adulte. Mouvements, n° 115(3), 7-11. https://doi.org/10.3917/mouv.115.0007.

- Segalen, M. (2010). À qui appartiennent les enfants ? https://doi.org/10.3917/talla.segal.2010.01.

Les Graines des Semeurs

Sur le chemin du droit des enfants

Suggestions Semeurs



Les bébés de 1913

1913, naissance de la puériculture...

France Inter / Aug 9, 2013

https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/si-nous-vivions-en-1913/les-bebes-de-1913-2723318



La plupart d'entre nous n'auraient même pas le Certificat d'études

C'est l'heure de notre rendez-vous avec l'histoire. La France il y a 100 ans, avec l'historien Antoine Prost. Aujourd'hui, l'école et le certificat d'études...

https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/si-nous-vivions-en-1913/la-plupart-d-entre-nous-n-auraient-meme-pas-le-certificat-d-etudes-8865029



Nous aurions déjà enterré beaucoup de proches

Si nous étions en 1913... l'espérance de vie serait de 53 ans... et nous aurions déjà perdu beaucoup de nos proches de maladies...

France Inter / Jul 16, 2013

https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/si-nous-vivions-en-1913/nous-aurions-deja-enterre-beaucoup-de-proches-9225900he



Nous travaillerions beaucoup

Si nous étions en 1913... nous travaillerons beaucoup plus qu'aujourd'hui... Les étudiants et les retraités n'existaient pas !

France Inter / Jul 17, 2013

https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/si-nous-vivions-en-1913/nous-travaillerions-beaucoup-6063312



Le Baccalauréat

La France il y a 100 ans...avec l'historien Antoine Prost. Aujourd'hui, le Baccalauréat : en 1913, il était réservé à une élite...

France Inter / Aug 6, 2013

https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/si-nous-vivions-en-1913/le-baccalaureat-3491153